

Affaires étrangères et politique de sécurité



La politique étrangère et de sécurité de l'UE lui permet de s'exprimer d'une seule voix et d'agir de manière concertée dans les affaires mondiales, permettant aux États membres de relever des défis qu'ils ne peuvent résoudre seuls et contribuant à garantir la sécurité et la prospérité des citoyens de l'UE.

Cette **politique** est mise en œuvre par le responsable des affaires étrangères de l'UE, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (qui est également vice-président de la Commission), et le **Service européen pour l'action extérieure**, le service diplomatique de l'UE. Les actions extérieures de l'Union européenne sont guidées par les principes qui ont inspiré sa propre création et son propre développement, et qu'elle cherche à promouvoir dans le monde entier, y compris la paix, la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Ce que fait l'Union européenne

En 2016, la haute représentante/vice-présidente a lancé la **stratégie globale** pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE afin d'améliorer la stabilité dans le voisinage européen et au-delà, de renforcer la sécurité et la défense, et de relever des défis tels que la sécurité énergétique, les migrations irrégulières, le changement climatique et le terrorisme. Le suivi dans des domaines de la sécurité et de la défense a été particulièrement rapide, avec l'adoption en 2016 d'un vaste paquet de mesures de sécurité et de défense de l'UE, qui permettra à l'Europe d'assumer davantage de responsabilités dans ces domaines. La stratégie globale a fixé les cinq priorités suivantes pour l'action de l'UE:

- la sécurité de l'Union;
- la résilience de l'État et de la société;
- une approche intégrée des conflits et des crises;
- des ordres régionaux coopératifs; et
- une gouvernance mondiale pour le XXI^e siècle.

L'UE soutient les pays confrontés à des conflits et à des crises. Elle est le principal bailleur de fonds de la réponse internationale à la crise syrienne, avec plus de 11 milliards d'euros en faveur du **peuple syrien**, et elle continue de soutenir les efforts internationaux visant à instaurer la paix au **Moyen-Orient** en appuyant une solution à deux États, où Israël et un État palestinien pourraient coexister. L'accord conclu en 2015 sur le **programme nucléaire iranien** a démontré le rôle de l'UE dans la conduite des pourparlers de

paix au nom de la communauté internationale. En 2018, **seize missions civiles et opérations militaires** étaient en cours sur trois continents. Les décisions de déploiement sont prises conjointement par les ministres nationaux des pays de l'UE. Parmi les exemples de réussite, on peut citer les missions de maintien de la paix de l'UE dans plusieurs foyers de tension du monde, la formation d'agents de police, de soldats et de garde-côtes, le soutien à la consolidation de l'État dans les situations d'après-conflit et la lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique. L'UE n'a pas d'armée permanente, mais rassemble les forces de ses États membres sous son drapeau.

Le **Fonds européen de la défense** lancé en 2017 coordonne, complète et renforce les investissements nationaux dans la défense afin d'accroître la production et de mettre au point les technologies et les équipements de défense pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière de sécurité.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/foreign-affairs-and-security-policy_fr
Document de réflexion de la Commission européenne sur l'avenir de la défense européenne



facebook.com/EuropeanExternalActionService



@eu_eas

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95287-6	doi:10.2775/38876	NA-03-18-319-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95293-7	doi:10.2775/18680	NA-03-18-319-FR-N